

Cycle annuel 2024 / Session 1 : Trajectoires actuelles et images du futur / Une synthèse.

>> **Le point de départ est un constat sans appel** : le climat change sous l'effet des activités humaines (+ 1,1° à l'échelle mondiale (incluant les océans) depuis la période pré-industrielle, +1,9° en France¹). Et le changement climatique n'est qu'une des 9 limites planétaires, dont 6 sont déjà dépassées².

- **Les risques se combinent et se renforcent.** En particulier changement climatique et érosion de la biodiversité interagissent et s'amplifient mutuellement. *Le vivant est clé* tant pour l'atténuation (puits de carbone, usages de la biomasse, évolution des pratiques agricoles) que pour l'adaptation (rafraîchissement)

- Le réchauffement modifie la probabilité, la longueur et l'intensité d'événements météorologiques extrêmes, tels que les canicules, les sécheresses, les fortes précipitations. Il affecte les milieux par la multiplication des feux de forêts, l'érosion côtière, la baisse de l'enneigement, la baisse de l'étiage des cours d'eau, la baisse des rendements agricoles...

- Les engagements de *Les différents scénarios du GIEC (2023)*

réduction pris par les pays signataires de l'accord de Paris conduisent à une hausse des températures supérieure à 3°.

- **Face à un climat qui a déjà changé**, atténuation et adaptation doivent aller de pair. Il faut privilégier les actions qui renforcent ces deux enjeux, favoriser une *adaptation transformative* et éviter la *maladaptation*.

Scenario	Near term, 2021–2040		Mid-term, 2041–2060		Long term, 2081–2100	
	Best estimate (°C)	Very likely range (°C)	Best estimate (°C)	Very likely range (°C)	Best estimate (°C)	Very likely range (°C)
SSP1-1.9	1.5	1.2 to 1.7	1.6	1.2 to 2.0	1.4	1.0 to 1.8
SSP1-2.6	1.5	1.2 to 1.8	1.7	1.3 to 2.2	1.8	1.3 to 2.4
SSP2-4.5	1.5	1.2 to 1.8	2.0	1.6 to 2.5	2.7	2.1 to 3.5
SSP3-7.0	1.5	1.2 to 1.8	2.1	1.7 to 2.6	3.6	2.8 to 4.6
SSP5-8.5	1.6	1.3 to 1.9	2.4	1.9 to 3.0	4.4	3.3 to 5.7

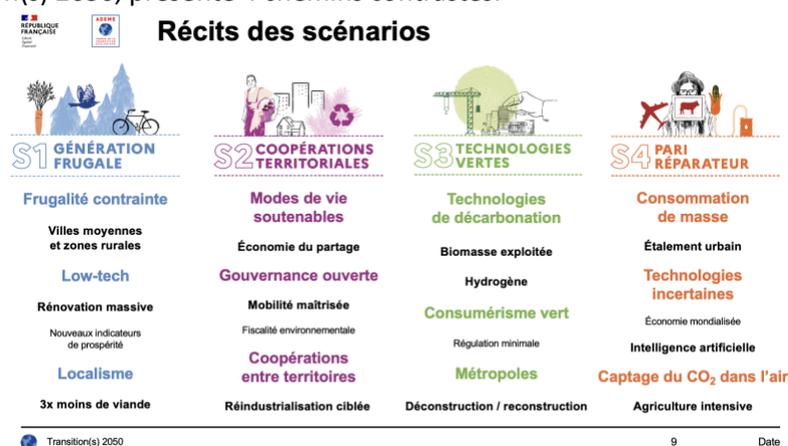
- **Ce qui est en jeu : l'habitabilité de la planète.** 2 à 3 milliards de personnes vont sortir de la « niche écologique » favorable à la vie de l'espèce humaine.

Cette notion d'habitabilité interpelle directement l'aménagement. Étymologiquement, aménager (et ménager) renvoie à « habiter », « demeurer ». Pour retrouver sa raison d'être, l'aménagement doit radicalement changer de culture (Stéphane Cordobès).

>> **Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, différentes trajectoires sont possibles.**

Le travail prospectif de l'Ademe, Transition(s) 2050, présente 4 chemins contrastés.

- Ils diffèrent selon le degré de sobriété requise, le poids donné aux différents leviers de transition (comportements ; politiques publiques ; technologies ; relation au vivant), la gouvernance, la répartition des efforts de réduction, les impacts environnementaux (consommation d'eau et de sol notamment)... *Les scénarios les plus sobres produisent des effets plus rapides* et aboutissent donc à des émissions cumulées moindres.



¹ Voir le rapport grand public 2023 du HCC pour plus de détails sur les impacts du réchauffement en France : <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2023-acter-lurgence-engager-les-moyens/>

² Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les changements d'usage des sols (déforestation en particulier), la perturbation des cycles biochimiques (notamment l'azote), la pollution chimique, l'utilisation d'eau douce... Sur la notion de limites planétaires, voir par exemple : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>

- Ces trajectoires présentent malgré tout des traits communs : toutes sont difficiles et reposent sur des paris forts ; toutes commandent d'agir rapidement ; toutes impliquent une réduction de la consommation énergétique (entre -25% en S4 et -56% en S1) et un développement massif des ENR (au moins 70% du mix) et l'électrification ; toutes reposent sur une augmentation des usages non alimentaires de la biomasse (David Marchal).

>> **Face à une société plus conflictuelle et fracturée, il est de plus en plus difficile de s'accorder sur un « grand récit » rassembleur.** Les grands gestes transformateurs ne sont plus possibles, « il faut multiplier les petits pas » (Martin Vanier).

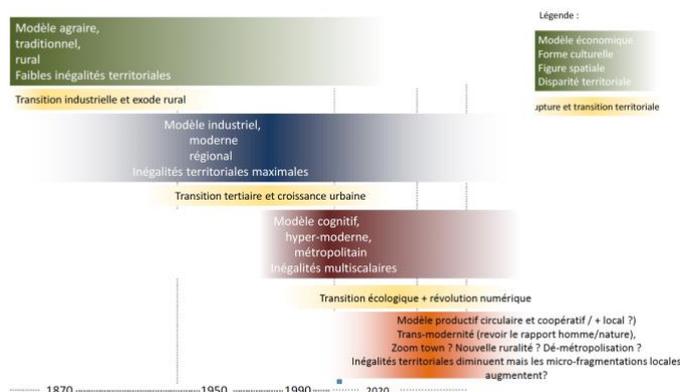
- Pour faire bouger les représentations, mieux vaut privilégier une « prospective par objet » (l'habitat, la mobilité, les bureaux vacants, les zones d'activité)... L'approche par le paysage peut aussi aider à construire des imaginaires positifs.

>> **La question des modèles territoriaux compatibles avec les enjeux d'atténuation et d'adaptation reste ouverte.**

- Depuis les débuts de la révolution industrielle, **les modèles socio-éco-spatiaux se succèdent et se sédimentent.** Le modèle agricole, associé à une relative uniformité territoriale, s'est effacé progressivement derrière un modèle industriel caractérisé par de fortes inégalités régionales, qui lui-même a été détrôné par un modèle métropolitain actuellement dominant. Traduction spatiale de la globalisation et de l'économie de la connaissance, il se caractérise par des inégalités multiscalaires : la concentration de la production dans les grandes aires urbaines n'empêche pas une diffusion large des revenus grâce aux mécanismes publics (transferts sociaux, emploi public) et privés (économie résidentielle et touristique) de redistribution des revenus.

- La métropolisation, traduction spatiale de la globalisation et de l'économie de la connaissance, est la tendance actuellement dominante. Elle se caractérise par la concentration de la production dans les grandes aires urbaines. En France, elle n'empêche pas une diffusion large des revenus grâce aux mécanismes publics (transferts sociaux, emploi public) et privés (économie résidentielle et touristique) de redistribution des revenus.

De l'économie agricole à l'économie de la connaissance... quels impacts territoriaux ?



Source : Talandier, 2016

- **La crise écologique et la crise sanitaire affaiblissent l'aura du modèle métropolitain.** Cependant d'importantes marges de progrès existent quant à la soutenabilité de ce modèle en s'intéressant aux conditions de vie des travailleurs de l'« économie métropolitaine ordinaire » qui représente la majorité des emplois dans la moyenne des EPCI françaises.

- Une chose est sûre, **les solutions seront nécessairement systémiques.** Elles supposent de ne pas opposer les territoires entre eux mais de favoriser les coopérations territoriales. Or la multiplication de politiques catégorielles (villes moyennes, petites villes, ruralités...) n'envoie à cet égard pas le bon message. La « territorialisation de la transition » doit passer d'une approche par la répartition des efforts entre les territoires à une approche par la contribution de chaque territoire en fonction de ses ressources propres.

- Autre certitude : **les modèles de développement vont devoir se réinventer,** en passant d'une logique linéaire (matières premières > production > consommation > déchets) à une logique circulaire (écologie industrielle, éco-conception, économie de la fonctionnalité). Les modèles de développement territorial fondés sur la consommation foncière effrénée et l'hypertrophie des flux de matières, d'énergie, d'eau et de déchets sont obsolètes.

- **Or les acteurs sont souvent coincés dans de tels modèles** : les collectivités locales sont prises au piège de leur mode de financement fondé sur l'attractivité de nouvelles entreprises et populations ; les acteurs économiques sont pris au piège de leurs investissements (qu'ils s'agissent d'infrastructures des stations de montagne, d'investissements agricoles ou industriels) qu'ils essaient de faire fructifier le plus longtemps possible avant qu'ils ne se transforment en « actifs échoués ».

>> **La question du découplage reste ouverte.** L'Ademe estime qu'un découplage absolu entre le PIB et l'empreinte carbone et matière est possible. C'est pourquoi à terme, aucun de ses scénarios n'engendre de récession par rapport au niveau actuel de l'activité économique.

- Mais cette perspective est discutable : on observe certes un découplage récent entre émissions de GES et PIB en France et dans un nombre très limité de pays, mais ce découplage n'est pas suffisant pour nous mettre sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050. C'est en outre un découplage des émissions nationales, pas de l'empreinte carbone (prenant en compte les émissions importées).

- Le concept de « post-croissance » recouvre différentes familles de pensée : décroissance, économie du donut (le donut est cet espace compris entre un plafond écologique dicté par les limites planétaires et un plancher social dicté par les besoins fondamentaux), économie du bien-être ...

>> La redirection écologique soulève l'épineuse **question du consentement**. Comment faire adhérer aux changements profonds de modes de vie qu'elle implique ? La session a permis de mettre l'accent sur quelques conditions essentielles.

- **Proposer des buts positifs.** La perspective d'économie du bien-être a l'avantage de substituer à l'objectif de croissance indéfinie d'autres notions positives de la prospérité, telle que la « *pleine santé* » (Eloi Laurent). Il s'agit d'une notion holistique qui lie la santé mentale à la santé physiologique, la santé individuelle à la santé collective et la santé de l'humanité à la santé planétaire.

De même, la notion de *satiété* est plus positive que celle de sobriété. Cette notion résonne en outre avec celle de justice. Il s'agit de garantir à chacun le suffisant, mais aussi de limiter l'« ébriété » de certains.

- **La question de la justice est clé.** La juste répartition des efforts et des améliorations des conditions de vie est une condition *sine qua non* du consentement au changement. Mettre la justice au cœur des politiques environnementales est la meilleure façon de lutter contre le populisme anti-écologique.

Or les responsabilités dans la dégradation du climat sont nettement différenciées socialement³. La vulnérabilité est elle aussi très inégale, mais ce sont les plus pauvres qui sont à la fois les plus exposés et les plus vulnérables.

La planification écologique cherche encore son modèle social (la planification des 30 glorieuses a commencé par instaurer la sécurité sociale > quelle sécurité sociale pour la redirection écologique ?)

- **Ne pas négliger la dimension psychologique et affective.** La redirection écologique ne pourra reposer uniquement sur des gains d'efficacité. Elle impose des renoncements qui ne vont pas sans résistances. Pour les surmonter, il faut prendre en considération les « attachements » (ce à quoi l'on tient et ce qui nous tient), qui tissent les identités individuelles et collectives. Un « désattachement » (ou renoncement) pour être accepté doit être démocratiquement décidé, anticipé, non brutal. Il doit surtout être suivi d'un ré-attachement, une réinterprétation de son identité. Un exemple emblématique est celui des stations de sport d'hiver, mais « toutes les organisations ont leur neige » (Alexandre Monnin)

>> Au final, cette première session invite à **politiser la question écologique**.

- parce qu'il va falloir non seulement accélérer, mais aussi renoncer - remettre en cause certaines pratiques, cesser certaines activités -, **la redirection écologique nécessite de faire des choix et des arbitrages**, d'édicter des priorités.

La confusion entre les différents niveaux de décision - stratégie, tactique et conduite des opérations – conduit trop souvent à esquiver ces choix et à diluer l'action pour le climat dans des inventaires de mesures. Le politique doit prendre ses responsabilités. Pour autant, attention au risque de « brutalité » : l'ampleur des transformations requises, leurs incidences multiples sur la vie des gens, supposent aussi beaucoup de tact et de soin de la part des élus.

³ A l'échelle mondiale, les 10% les plus riches sont responsables de 52% des émissions (entre 1990 et 2015 – 15% pour le 1%), quand les 50% du bas de l'échelle n'en ont émis que 7%. En France, les émissions des 10% les plus riches représentent près de 3 fois celle des 10% les plus pauvres (source : <https://www.inegalites.fr/emissions-co2>)

L'Etat doit retrouver son rôle de pilote. Certains choix territoriaux ne peuvent relever que de lui.

- parce que la justice est une condition sine qua non de la bifurcation écologique, **les questions de répartition des efforts et des bénéfices et de péréquation financière doivent être au centre des débats**. Or « il y a toujours un tabou sur la question du 'qui paie' » (Nicolas Rio). On constate cet impensé sur de multiples questions : qui doit payer le ZAN ? pour le zéro phyto ? pour les ZFE ?...

- parce que l'idée qu'un grand récit consensuel pourrait mettre tout le monde d'accord est sans doute fallacieuse, **il faut accepter les divergences d'intérêt**, organiser la controverse et la négociation.